

## Délibération n° 2019-11-307 du 27 novembre 2019

### Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de France compétences du 17 octobre 2019 et des consultations par voie électronique du 30 octobre et du 4 novembre 2019

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration, notamment son article 3

Après en avoir délibéré le 27 novembre 2019,

Décide :

#### Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 octobre 2019 est approuvé.

#### Article 2

Les procès-verbaux des consultations par voie électronique du Conseil d'administration du 30 octobre et du 4 novembre 2019 sont approuvés.

#### Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 27 novembre 2019

Le Président du conseil d'administration,  
Monsieur Jérôme TIXIER

